

État des lieux concernant la maladie de Newcastle.

Depuis le 26 avril 2018, l'Agence alimentaire a déjà constaté 20 contaminations par la maladie de Newcastle: 17 chez des détenteurs amateurs de volailles d'ornement et 3 dans des exploitations avicoles commerciales. En fin de semaine dernière, les mesures relatives à 9 contaminations constatées chez des détenteurs amateurs ont déjà toutes été levées.

Aucune nouvelle contamination n'a été constatée et l'AFSCA a pu lever les mesures dans d'autres zones. Désormais, seules les mesures générales en vigueur dans l'ensemble de la Belgique y sont d'application :

4 août 2018

Les mesures dans la zone de 10 km définie autour de la contamination constatée chez un négociant en volailles à **Haaltert** (Flandre orientale) ont été levées.

6 août 2018

Les mesures dans la zone de 500 m définie autour de la contamination constatée chez un détenteur amateur à **Ninove** (Flandre orientale) ont été levées.

7 août 2018

Les mesures dans la zone de 500 m définie autour de la contamination constatée chez un détenteur amateur à **Dentergem** (Flandre occidentale) ont été levées.

8 août 2018

Les mesures dans la zone de 10 km définie autour de la contamination constatée dans une exploitation d'élevage à **Zulte** (Flandre orientale) ont été levées.

10 août 2018

Les mesures dans la zone de 500 m définie autour de la contamination constatée chez un détenteur amateur à **Meix-devant-Virton** (Luxembourg) ont été levées.

14 août 2018

Les mesures dans la zone de 500 m définie autour de la contamination constatée chez un détenteur amateur à **Eeklo** (Flandre orientale) ont été levées.

16 août 2018

Les mesures dans la zone de 10 km définie autour de la contamination constatée dans une exploitation d'élevage à **Waregem** (Flandre occidentale) sera levée après-demain à condition qu'aucune nouvelle contamination ne soit détectée d'ici là. Les mesures dans cette zone ont déjà été adaptées le 8 août : la zone de 3 km a été transformée en zone de 10 km et les mesures ont été assouplies pour l'ensemble de la zone.

Vous trouverez davantage de détails concernant les mesures ainsi que les cartes des différentes zones sur la page Internet consacrée à la [maladie de Newcastle](#)

L'équipe en charge de la newsletter AFSCA.